Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 27 (1990)

Heft: 984

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

envisagées (...) pour favoriser le renforcement de l'économie privée et le développement social» (à vous de deviner à quoi le groupe pense), il n'est plus question de ce même secteur privé et de sa participation dans le cadre de la remise d'avoirs de la Garantie des risques à l'exportation, en faveur des pays à faible revenu.

Un système multilatéral de compensation

En fait, les modalités d'exécution seraient un problème marginal si elles ne soulevaient la question de la responsabilité. Tout se passe comme si on considérait les pays en développement comme de vagues entités victimes d'une situation de crise aussi imprévisible qu'un typhon ou une sécheresse. Il est clair que ces pays ne sont pas responsables de la hausse des taux d'intérêt ni des fluctuations des cours des matières premières, encore que là, plusieurs d'entre eux aient forcé leurs productions et que, pour les produits alimentaires de base, la chute des cours est due plus à un excédent de l'offre qu'à une faiblesse de la demande (on ne peut pas boire six tasses de café par jour pour aider le tiers monde). Dans le domaine des produits de base, on devrait penser à un système multilatéral sérieux de compensation des pertes à l'exportation. Certains pays ont vu leurs revenus à l'exportation baisser de 30 à 40% en 2 ans et aucun pays, le plus riche soit-il, ne peut encaisser un tel coup sans problème.

Mais revenons à la dette. Elle est la conséquence d'emprunts ou d'achats faits par des individus, membres de gouvernements en grande partie, à d'autres individus, financiers, industriels. Ces emprunts étaient censés contribuer au développement de leurs pays, c'està-dire générer directement ou indirectement des revenus qu'on espérait suffisants pour assurer le remboursement des emprunts. Que s'est-il passé? Pourquoi, sur une si grande échelle, ces emprunts ont-ils été un échec et comment faire avec les nouveaux prêts?

Manque de stratégie

D'abord, il y a l'infrastructure, l'environnement économique. Quand des

denrées comme l'eau, l'électricité, le téléphone, les transports ne sont pas assurés ou qu'il faut une semaine pour dédouaner un paquet de pièces de rechange, la productivité en est forcément affectée. En Afrique, les bas salaires ne compensent ni la faiblesse de la productivité, ni les coûts dus à des facteurs externes. Et de plus, il faudrait avoir une productivité supérieure à celle des pays riches pour se battre contre des taux d'intérêt plus élevés que ceux que doivent assumer les emprunteurs des pays industrialisés. Pris isolément de leur contexte, les investissements n'étaient peut-être pas mauvais, mais ils n'étaient pas inscrits dans une stratégie. Et c'est là probablement une des meilleures idées du rapport, certes pas nouvelle, mais qui mérite qu'on y réfléchisse dans tous les pays, donateurs et bénéficiaires, celle de «programmes d'ensemble» ou de «programmes de développement viables». Certes les gouvernements du tiers monde font des plans de développement, mais tout se passe souvent comme si, voulant construire une maison, l'un mettait une fenêtre là où il n'y a pas encore de mur et l'autre un robinet là où il n'y a pas d'écoulement, ou pire comme si deux ouvriers posaient deux robinets d'eau froide sur la même baignoire. Il n'y a pas assez de coordination et les gouvernements acceptent tout ce qu'on leur propose alors que des éléments fondamentaux des plans ne trouvent pas de financement.

Une loi «anti pot-de-vin»

La Coopération suisse a compris ce problème depuis longtemps. Avec ses faibles moyens, elle arrive parfois à prendre en charge un mur entier ou toute la tuyauterie. Mais il faudrait que tous les pays donateurs se mettent d'accord pour financer ensemble tous les éléments d'un plan, établi par le pays bénéficiaire, et pour ne pas sauter des étapes. Il y a plus grave encore. Comment, pour des pays à strict contrôle des changes, la Banque mondiale est-elle à même de dire que le montant de leurs avoirs à l'étranger suffirait pour rembourser leurs dettes? Le moyen le plus utilisé pour exporter des capitaux, c'est les dessous de table. Et quand on en est là, on se moque pas mal de la productivité ou des effets de développement d'un projet. Plus l'investissement est grand, plus le pot-de-vin s'accroît et ces sommes ne tombent pas du ciel. A quand une loi punissant les exportateurs qui versent des «commissions» comme aux Etats-Unis? Certes dans le domaine la concurrence est grande. Mais faut-il assurer le succès d'une entreprise grâce à des éléphants blancs dont le coût est finalement reporté sur les couches les plus défavorisées?

Les premiers responsables sont évidemment les gouvernements des pays en développement. Et ces éléphants blancs ne sont possibles que parce qu'il n'y a pas de contrôle par un parlement, par le peuple. Le mot anglais «accountability» (le devoir de rendre des comptes) est plus approprié que le mot français «contrôle». Les gouvernements et les administrations ne sont pas tenus de rendre des comptes à leurs concitoyens, aux contribuables. Où il apparaît que la démocratie n'est pas un luxe pour pays riches. Il serait probablement plus efficace, pour contribuer à résoudre le problème de la dette ou celui de l'endettement futur, de révéler quels sont les avoirs en Suisse de Mobutu ou d'autres dirigeants plutôt que d'en garantir les intérêts ou de simplement effacer la dette. ■



Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd) **Rédacteur:** Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb) François Brutsch (fb)

Charlotte Feller -Robert (cfr)

André Gavillet (ag) Yvette Jaggi (yj) Charles-F. Pochon (cfp)

Points de vue: Jeanlouis Cornuz

René Longet Abonnement:

65 francs pour une année

Administration, rédaction:Saint Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Tél: 021 312 69 10 Téléfax: 021 312 80 40 Boîte aux lettres Vidéotex: 021/3126910

CCP: 10-15527-9

Composition et maquette: Françoise Gavillet, Pierre Imhof

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA